


# Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2001/2027(INI)
Procédure terminée	
Relations entre l'Union européenne et l'Union du Maghreb arabe: mise en oeuvre d'un partenariat privilégié	
Sujet 6.40.05.02 Relations avec les pays du Grand Maghreb et du Maghreb	
Zone géographique Maghreb	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense		20/03/2001
		PPE-DE <a href="#">MORILLON Philippe</a>	20/03/2001
		V/ALE <a href="#">COHN-BENDIT Daniel</a>	

Evénements clés			
15/03/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/05/2002	Vote en commission		Résumé
22/05/2002	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0175/2002</a>	
11/06/2002	Débat en plénière		
11/06/2002	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0296/2002</a>	Résumé
11/06/2002	Fin de la procédure au Parlement		
30/10/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/2027(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54

Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/5/14556

Portail de documentation					
Document annexé à la procédure		<a href="#">B5-0418/2001</a>	14/11/2001	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A5-0175/2002</a>	22/05/2002	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T5-0296/2002</a> <a href="#">JO C 261 30.10.2003, p. 0031-0142 E</a>	11/06/2002	EP	Résumé

## Relations entre l'Union européenne et l'Union du Maghreb arabe: mise en oeuvre d'un partenariat privilégié

La commission a adopté le rapport d'initiative de MM. Philippe MORILLON (PPE-DE, F) et Daniel Marc COHN-BENDIT (Verts/ALE, F) sur la mise en œuvre d'un partenariat privilégié entre l'Union européenne et l'Union du Maghreb arabe. Ce rapport témoigne sans détours de l'engagement résolu du Parlement européen en faveur d'une politique euro-méditerranéenne active, ouverte et constructive, reposant sur l'approfondissement du dialogue entre les cultures. Il exprime également la volonté d'établir des structures nouvelles de coopération politique et économique entre des partenaires stabilisés et unifiés, ce qui pourrait prendre la forme d'un 'contrat pour la stabilité, la démocratie et le développement'. Les députés rappellent que le renforcement des relations et la promotion de la coopération régionale entre les différents pays du Maghreb sont des éléments fondamentaux pour le développement de l'ensemble du partenariat euro-méditerranéen. Ils soulignent qu'il est du devoir de l'UE, en coopération avec l'ONU, d'aider à la résolution des conflits et à l'établissement d'un climat pacifique dans la région, dans l'intérêt de tous les peuples concernés. Concernant les accords euro-méditerranéens déjà en vigueur, ceux-ci devraient faire, selon les députés, l'objet d'évaluations régulières, une fois par an, par le Conseil d'association, en y associant pleinement le Parlement européen et les parlements des pays du Maghreb. Par ailleurs, il est demandé à la Commission d'établir un bilan des conséquences économiques et sociales de la mise en œuvre de ces accords. Tout en soutenant la lutte contre le terrorisme, le rapport réitère l'attachement des parlementaires à la clause 'Droits de l'homme, Démocratie et Etat de droit', à la nécessaire pluralité politique dans les pays du Maghreb, et à la protection de la liberté d'association. En outre, la Commission est encouragée à agir indépendamment en ce qui concerne l'attribution des programmes démocratie et droits de l'homme. Sur le plan économique, la commission affirme que l'ouverture des frontières n'est pas suffisante tant qu'elle ne s'accompagne pas d'investissements axés sur la complémentarité et sur l'intégration des économies de la région. Il faut que l'UE reconsidère sa politique d'immigration dans le sens d'une responsabilité partagée, avec les pays du Maghreb, de la gestion des flux migratoires entre mobilisation de l'immigration au service de la création d'emploi au sein du pays d'origine, et mise en œuvre d'une politique d'intégration dans les pays d'accueil, tout en luttant contre le trafic illégal d'êtres humains. ?

## Relations entre l'Union européenne et l'Union du Maghreb arabe: mise en oeuvre d'un partenariat privilégié

En adoptant par 446 voix pour, 10 voix contre et 54 abstentions le rapport d'initiative de MM. Philippe MORILLON (PPE-DE, F) et Daniel COHN-BENDIT (Verts/ALE, F) sur la mise en oeuvre d'un partenariat privilégié entre l'Union européenne et l'Union du Maghreb arabe, le Parlement européen se rallie largement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, le Parlement s'attache à définir la structure et la nature des relations entre les deux ensembles de part et d'autre de la Méditerranée en soutenant une politique euro-méditerranéenne reposant sur l'approfondissement du dialogue entre les cultures et la coopération. Toutefois, la Plénière souhaiterait voir s'étendre cette coopération à la lutte contre le terrorisme, sans que cela puisse entraver le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Il s'agit pour les signataires de la déclaration de Barcelone, de prendre des mesures concrètes en vue de promouvoir ces droits fondamentaux et de définir plus clairement les mécanismes qui permettent de mettre en oeuvre l'article 2 des accords d'association (clause dite "droits de l'homme"). La Commission est également encouragée à agir de manière indépendante dans l'attribution des programmes démocratie et droits de l'homme de ces pays. Se félicitant de la réunion en janvier 2002, des ministres des Affaires étrangères de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), et de la décision des chefs d'Etat de l'UMA de se réunir les 21 et 22 juin 2002, la Plénière rappelle que le renforcement des relations et la promotion de la coopération régionale entre les différents pays du Maghreb sont des éléments fondamentaux pour le développement de l'ensemble du partenariat euro-méditerranéen, et qu'il est du devoir de l'Union européenne, en coopération avec l'ONU, d'aider par le dialogue et la médiation à la résolution des conflits et à l'établissement d'un climat pacifique dans la région, dans l'intérêt de tous les peuples concernés, et en particulier du peuple Sahraoui. Dans ce cas précis, le Parlement souhaite que les différentes options sur la question du Sahara présentées dans le dernier rapport de l'ONU et d'autres propositions éventuelles soient soumises à une négociation directe entre les parties concernées. La résolution suggère que soient créées à cet effet des structures de dialogue et de réflexion à l'échelle régionale, au sein du forum interparlementaire euro-méditerranéen, notamment sous la forme de groupes de travail réguliers, dédiés par exemple à la question du Sahara Occidental ou à l'immigration. Concernant les accords euro-méditerranéens déjà en vigueur, ceux-ci devraient faire l'objet d'évaluations régulières, une fois par an, par le Conseil d'association, en y associant pleinement le Parlement européen et les parlements des pays du Maghreb. Par ailleurs, il est demandé à la Commission d'établir un bilan des conséquences économiques et sociales de la mise en oeuvre des accords d'association. Sur le plan économique, la Plénière a réaffirmé que l'ouverture des frontières n'était pas suffisante tant qu'elle ne s'accompagnait pas d'investissements axés sur la complémentarité et sur l'intégration des économies de la région; les coopérations dans le domaine des services publics sont vivement encouragées. L'Union est également priée d'améliorer les conditions d'exportation vers l'Europe des produits provenant des pays du Maghreb. Des efforts doivent en outre être faits pour soutenir des projets régionaux et transnationaux, notamment en renforçant la dimension multinationale des programmes MEDA. Enfin, la Plénière appuie la proposition espagnole de créer une banque euro-méditerranéenne de développement, espérant que celle-ci pourra devenir rapidement opérationnelle. ?

